

# Les Infos de Base

mercredi 31 août 2011  
volume 14, numéro 35  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35 du 31 août 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 août 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35 du 31 août 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 34 du 27 août 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-47.1, C-48, C-73.1, I-8, Q-2, R-10, R-12, S-4.2, S-13.1, T-11.011, T-12, V-1.1** et **V-1.2** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 septembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 34 du 24 août 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 33 du 20 août 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie

III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 17 du 17 août 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 17 août 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 août 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 17 du 17 août 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 août 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur l'administration financière*, L.R.Q., c. **A-6.001**, aa. 15, 16.1, 17, 18, 19, 26, 63.1, 63.2, 64, 67.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 15, 17-21, 24-26, 319.

*Loi sur l'administration fiscale*, L.R.Q., c. **A-6.002**, aa. 29, 69.0.0.8, 69.1, 71.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 37-39, 87, 321.

*Loi sur l'Agence du revenu du Québec*, L.R.Q., c. **A-7.003**, aa. 55, 56, 57, 58.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 33-35, 88, 322.

*Loi sur le bâtiment*, L.R.Q., c. **B-1.1**, a. 65.1.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 40.

*Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, L.R.Q., c. **B-9**, aa. 7.2, 8, 9, ann. I, ann. II.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 60-63.

*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 573.3.1.1, 573.3.1.1.1.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 41, 42.

*Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 938.1.1, 938.1.1.1.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 43, 44.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, aa. 113.1, 113.1.1.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 45, 46.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, L.R.Q., c. **C-37.02**, aa. 106.1, 106.1.1.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 47, 48.

*Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. **C-65.1**, aa. 7.1, 23, 23.1, 24, 24.1, 24.2.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 49-53.

*Loi sur les coopératives de services financiers*, L.R.Q., c. **C-67.3**, a. 60.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 78.

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.R.Q., c. **F-3.2.1.1**.

*Entrée en vigueur de la loi.*

*Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, L.R.Q., c. **F-4.003**, a. 5.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 30.

*Loi concernant l'impôt sur le tabac*, L.R.Q., c. **I-2**, a. 14.3.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 54.

*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. **I-13.011**, a. 7.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la*

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 69.

*Loi sur Investissement Québec*, L.R.Q., c. **I-16.0.1**, aa. 22.1, 26.

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, ann., aa. 11, 12, 18.

*Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, L.R.Q., c. **M-15**, a. 13.1, 13.2, 13.3.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 28, 324, 325.

*Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux*, L.R.Q., c. **M-19.2**, a. 11.3.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, aa. 195, 326.

*Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, L.R.Q., c. **M-25.2**, a. 17.12.17.

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, ann., aa. 13, 18.

*Loi sur le ministère des Transports*, L.R.Q., c. **M-28**, a. 12.32.

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, ann., aa. 14, 18.

*Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, L.R.Q., c. **M-30.001**, a. 15.4.

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, ann., aa. 15, 18.

*Loi sur le ministère du Tourisme*, L.R.Q., c. **M-31.2**, a. 21.

*Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, ann., aa. 16, 18.

*Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, L.R.Q., c. **P-2.2**, a. 38.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord*, L.Q. 2011, c. 18, a. 261, 328.

*Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, L.R.Q., c. **R-20**, aa. 26, 81, 119.7.

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 55-57.*

*Loi sur la Société des alcools du Québec, L.R.Q., c. S-13, aa. 16, 19.2, 19.3, 20, 20.1.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 70-73.*

*Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. S-30.01, aa. 103.1, 103.1.1.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 58, 59.*

*Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1, aa. 225.3, 308.2.1, 331.1.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 81-83.*

*Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, L.Q. 2010, c. 20, aa. 2, 3-5.5, 6.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, aa. 74-76.*

*Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics, L.Q. 2011, c. 2, ann.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 77.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Tarif des droits relatifs à la publicité*

*foncière, [R.R.Q., c. B-9, r. 1], abrogé.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 317.*

*Tarif des droits relatifs à la publicité foncière, [R.R.Q., c. B-9, r. 2], abrogé.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 317.*

*Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, [R.R.Q., c. C-65.1, D. 846-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3903], nouveau.*

*Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics, [R.R.Q., c. C-65.1, r. 2], aa. 37.1-37.6, 45.1, 46.1.*

*Règlement modifiant le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics, D. 847-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3905, aa. 1-3.*

*Règlement sur les contrats de services des organismes publics, [R.R.Q., c. C-65.1, r. 4], aa. 50.1-50.6, 58.1, 62.1.*

*Règlement modifiant le Règlement sur les contrats de services des organismes publics, D. 848-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3907, aa. 1-3.*

*Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, [R.R.Q., c. C-65.1, r. 5], aa. 40.1-40.8, 58.1, 61.1.*

*Règlement modifiant le Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, D. 845-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3901, aa. 1-3.*

*Règlements généraux de la Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, [R.R.Q., c. F-3.2.0.1, D. 852-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3909], nouveau.*

*Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 8], a. 23.1.*

*Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, D. 855-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3911, a. 1.*

*Règlement concernant des régimes complémentaires de retraite visés par l'arrangement relatif à AbitibiBowater Inc. en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, [R.R.Q., c. R-15.1, D. 856-2011 du 17-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3912], nouveau.*

*Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, [R.R.Q., c. S-5, r. 1], a. 363.*

*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, L.Q. 2011, c. 18, a. 316.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.